

**GESTION LOCATIVE
CONTRATS DES GARDIENS ET EMPLOYÉS D'IMMEUBLES**

1 JOUR - 7 HEURES

But de la formation Se repérer dans la législation sociale relative aux gardiens et employés d'immeubles et éviter les contentieux en optimisant la gestion des contrats de travail.

Pré-Requis Aucun

Type de public Administrateurs de biens et leurs collaborateurs

Effectif De 1 à 8 participants
L'effectif peut, en accord avec l'entreprise être modifié

Date & lieu de formation A définir avec le client

**Accessibilité aux
personnes handicapées**

Si la formation a lieu chez le client : il faudra préciser si votre salle de formation est accessible aux personnes handicapées

Si la formation a lieu en dehors de chez le client : il faudra me contacter en cas de besoin d'accessibilité pour un participant. Dans ce cas, la formation aura lieu dans un local adapté. (Par exemple : location de salle dans un hôtel ou centre d'affaire).

**Modalités d'évaluation
d'atteinte des objectifs de
la formation
Délai d'accès**

Feuilles de présence.
Questions écrites (QCM)
Outil d'évaluation des acquis : exercices et mise en application en fin de chaque chapitre
Formulaire d'évaluation de la formation.
Modalités selon pré requis et aucun délai

Les moyens pédagogiques sont adaptés à chaque formation et aux besoins des clients.

La formation est co-construite avec le client, sur la base du programme de formation initial. Cette démarche de co-construction se fait au travers d'un entretien de cadrage au cours d'une rencontre ou par téléphone. L'entretien de cadrage donne lieu à un enregistrement utilisé pour vérifier l'adaptation des moyens pédagogiques à la formation et aux besoins du client.

**Méthodes et outils
pédagogiques**

Les moyens pédagogiques utilisés pour adapter les formations peuvent être : Des apports théoriques, des exercices pratiques d'application des outils vus pendant la formation, des partages d'expériences, des présentations d'exemples concrets de mise en œuvre, des supports de formation, des supports d'exercices fournis en formation, des mises en situation.

Les moyens techniques nécessaires demandés sont : vidéo projecteur, paper board ou tableau blanc, feutres effaçables de couleurs, tables disposées en U et chaises, ou chaises disposées en cercle sans table.

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

L'organisme désigne un référent pédagogique et un référent handicap.

Formalisation à l'issue de la formation

Une attestation de formation sera transmise.

Un support de cours version papier ou numérique sera remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

PROGRAMME

Les règles juridiques

Le Code du Travail
La Convention Collective Nationale
Le contrat de travail

Les employés soumis au régime général (Cat A)

Le contrat
Durée contrat (durée déterminée et durée indéterminée)
Contenu du contrat
Temps de travail (temps plein et temps partiel)
Heures supplémentaires
Repos hebdomadaire - repos compensateur
Congés annuels
Médecine du travail
Sanctions et ruptures du contrat de travail - Démission - Rupture conventionnelle
Sanction
Licenciement

Les employés soumis à l'art. L 7211-2 du Code du Travail (Cat B)

Le contrat de travail
Tâche du gardien - concierge (définition des unités de valeur (UV))
Définitions des travaux qualifiés et spécialisés
Amplitude du temps de travail (service partiel, service permanent, service complet)
Rédaction du contrat en fonction de la résidence et exercices pratiques
Avantage en nature
Absences du gardien logé - remplacement (congrés et maladies)
..La fin de l'auto-remplacement
..Les rapports du gardien - concierge avec les résidents
L'amplitude de travail
La garde des clés
L'astreinte de nuit et les permanences de week-end
Les services rendus à titre privé
Les étrennes

Dispositions communes – Congés Annuels

Congés annuels
La médecine du travail
Le DUER
Les sanctions.
La fin du contrat de travail

L'entretien professionnel obligatoire

La formation continue

Le plan de développement des compétences
Cotisation des employeurs
Financement et prise en charge des formations
